



# L'ORNAISE - Règlement 2026

## ARTICLE 1 – LA MANIFESTATION

**3 parcours**

### L'Ornaise - dimanche 10 mai 2026

L'Ornaise est une épreuve cycliste de masse sur voie publique sur une distance de 140 km, organisée sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme. **Elle se déroulera le DIMANCHE 10 Mai 2026 et proposera un parcours cyclo sportif en boucle au départ et retour d'Argentan.**

Le parcours cyclo sportif de l'Ornaise sera chronométré. La moyenne minimum requise pour être classé est de 25 km/h.

### La Cycl'orne - samedi 9 mai

La Cycl'orne se déroulera **le SAMEDI 9 Mai 2026** et sera composée de trois parcours de 50, 80 et 100 km non chronométrés et dépourvus de classement.

### La Balad'Orne - dimanche 10 mai 2026

La Balad'Orne est une épreuve familiale de 35 km non chronométrée et donc dépourvue de classement, elle aura lieu le **DIMANCHE 10 Mai 2026**.

## ARTICLE 2 – ACCEPTATION DES RISQUES

Lors de l'inscription, tout participant reconnaît avoir pris connaissance du

présent règlement, en accepte les clauses dans leur intégralité et les risques normaux et fréquents liés à la pratique du vélo, telles que les chutes individuelles ou collectives.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour le règlement à tout moment. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'évènement.

## ARTICLE 3 – LES TROIS ÉPREUVES

Les 3 épreuves (L'Ornaise, La Cycl'Orne et la Balad'Orne) se déroulent sur route ouverte à la circulation publique.

Le comité d'organisation de l'Ornaise est la structure porteuse des épreuves, affiliée à la FFC. Les participants doivent être préparés à rouler sur des routes quel que soit l'état du revêtement. L'état des routes est globalement bon, mais peut être dégradé sur certaines sections pour différentes raisons comme le gravillonnage des chaussées et sur les petites routes de forêts, en raison des pluies importantes ou de coulées liées à des orages, ou pour des raisons qui peuvent être nombreuses sur des routes de campagne.

## ARTICLE 4 – PARTICIPATION

### Épreuve Cyclo sportive : L'Ornaise

**L'Ornaise est organisée conformément aux articles L231-2 et L231-3 du Code du Sport Français, et sous l'égide de la FFC.**

**L'Ornaise** est ouverte à toutes et à tous, licencié.es et non licencié.es de **18 ans révolus**. Les licencié.es de la Fédération Française de Cyclisme ou auprès d'une autre fédération pratiquant le cyclisme en compétition (UFOLEP, FSGT, FFTRI exclusivement) devront impérativement compléter le bulletin d'inscription et respecter la **règlementation 2026 concernant le certificat Médical**:

- 1. Licencié avec certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition > Télécharger la copie de la licence en cours de validité, **saison : 2026**.
- 2. Non licencié ou licence sans certificat médical
  - déposer **l'attestation de suivi du module santé et d'autorisation de participation aux compétitions cyclistes** à générer à travers **le site de la FFC** (inscription et génération gratuite). **Remarque : l'attestation est valable 4 mois donc prévoyez de la générer à partir du 12 Janvier 2026.**
  - déposer un certificat médical de non contre-indication à la pratique du **cyclisme en compétition** de moins de un an le jour de l'épreuve.

Les autres participants (licenciés FFCT ou autres fédérations), les cyclistes étrangers (détenteurs d'une licence régionale, nationale et/ou UCI) et les non-licenciés devront impérativement compléter le bulletin d'inscription et télécharger un certificat médical conforme de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ([\*\*modèle de certificat médical téléchargeable ici\*\*](#)).

Les licenciés FFH devront télécharger leur licence FFH ainsi que la licence délivrée par la FFC permettant la pratique du cyclisme de compétition, en conformité avec les critères médicaux réglementaires.

### **Épreuves Cyclos-Randonnées : (La Cycl'Orne et la Balad'Orne)**

**La Cycl'Orne** est ouverte à toutes et à tous, licencié.es et non licencié.es et aux mineurs avec une autorisation parentale.

Pour les licenciés de la Fédération Française de Cyclisme ou auprès d'une autre fédération pratiquant le cyclisme en compétition (UFOLEP, FSGT, FFTRI exclusivement) devront impérativement compléter le bulletin d'inscription.

Les autres participants (licenciés FFCT ou autres fédérations), les cyclistes étrangers (détenteurs d'une licence régionale, nationale et/ou UCI) et les non-licenciés devront impérativement compléter le bulletin d'inscription.

Les licencié.es FFH devront télécharger leur licence FFH ainsi que la licence délivrée par la FFC permettant la pratique du cyclisme.

Lors de l'inscription, les licenciés devront fournir une photocopie ou scanner leur licence.

**La Balad'Orne** est une sortie familiale encadrée et régulée par l'organisation et ouverte à toutes et à tous, licencié.es et non licencié.es à partir de 12 ans révolus.

**Tous les mineurs non accompagnés devront fournir une autorisation parentale.**

***Pour les trois épreuves, chaque participant devra s'assurer que son dossier d'inscription est complet avant le retrait des dossards. À défaut de pièce(s) manquante(s), le participant ne pourra pas prendre le départ.***

## **ARTICLE 5 – INSCRIPTIONS, TARIFS, DOSSARDS**

### **Inscriptions :**

S'agissant d'un contrat de vente à distance pour une activité de loisirs à date déterminée, le droit de rétractation ne s'exerce pas pour l'inscription à L'Ornaise (L121-19, L121-17 et L12121-8 du code de la consommation). L'inscription est personnelle et irrévocable, ferme et définitive.

**En cas de force majeure ou de crise sanitaire (la possibilité de**

## **remboursement ou de report de l'inscription sera effectuée).**

Seules, les demandes de remboursement directement liées aux raisons graves suivantes seront prises en compte par l'organisateur : **accident, incapacité totale, maladie**. Le remboursement sera effectué dans un délai de 2 mois après l'épreuve, uniquement sur demande écrite auprès de l'ORNAISE, reçue avant le **5 juin 2026**, certificat médical valide ou justificatif officiel à l'appui. Dans ce cas, le remboursement sera de 80 % du montant de l'inscription. Passé cette date et en dehors de ces motifs, aucun remboursement ne sera effectué. Si vous n'avez pas pu participer à l'épreuve, votre inscription ne peut pas être remboursée.

## **L'Ornaise**

### **➤ Du 1<sup>er</sup> Novembre 2025 au 15 Février 2026 :**

- Licenciés 35 €
- Non licenciés 40 €

### **➤ Du 16 Février 2026 au 15 Avril 2026 :**

- Licenciés 38 €
- Non licenciés 43 €

### **➤ Du 16 Avril 2026 au 5 Mai 2026 :**

- Licenciés 43 €
- Non licenciés 48 €

## **Clôture des inscriptions le 5 Mai 2026. Pas d'inscription sur place.**

## **La Cycl'Orne**

- Licenciés : 10 €
- Non licenciés : 15 €
- **Engagement sur place : + 5 €**

## **La Balad'Orne**

- Pour tous : 5 €
- Possibilité de s'inscrire sur place sans frais

## **Dossards**

Les numéros de dossards sont attribués informatiquement selon le parcours choisi, **à compter du 17 avril 2026**.

Une confirmation sera adressée par e-mail ou SMS (tél) ou par courrier pour les personnes n'ayant pas d'adresse mail, dès l'attribution des dossards.

Les participants n'ayant pas reçu de confirmation avec leur numéro pourront se présenter au « retrait des dossards » munis de toutes les pièces justificatives (licence, certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition, autorisation parentale, carte d'identité...).

Les dossiers incomplets peuvent être mis à jour **jusqu'au 1<sup>er</sup> Mai 2026** en contactant : [contact@lornaise.fr](mailto:contact@lornaise.fr).

Passé cette date, il sera indispensable de présenter les documents manquants le jour du retrait des dossards.

Les personnes ayant opté pour la cyclo sportive et voulant changer de parcours pour la cyclotouriste ne seront pas remboursées de la différence de tarif.

- **À l'exception d'une impossibilité médicale justifiée par un certificat valide datant au plus tard du jour de l'épreuve, d'une force majeure justifiée, ou d'une condition exceptionnelle (article 19) aucun remboursement ne sera effectué de la part de l'organisateur.**

**Toute inscription est ferme et définitive. Il est interdit de donner ou de revendre son dossard.**

## **ARTICLE 6 – CLÔTURE DES INSCRIPTIONS**

Clôture définitive dès que le chiffre des **1 700 inscrits (avec un maximum de 1000 pour l'Ornaise, 600 pour la Cycl'Orne et 100 pour la Balad'orne)** est atteint ou au plus tard le **5 Mai 2026**. Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits.

## **ARTICLE 7 – SÉCURITÉ**

**Les routes de l'Ornaise sont ouvertes à la circulation durant toute la durée des épreuves.** Participer à une épreuve de masse sur voie publique implique **de se conformer au Code de la route** et aux éventuels arrêtés préfectoraux et/ou municipaux, **de n'utiliser que la**

**partie droite de la chaussée** et d'assurer sa propre sécurité en adaptant sa vitesse.

**En cas d'infraction, le participant sera le seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime!**

**Concernant la Cycl'Orne et la Balad'Orne, chaque participant est tenu de respecter strictement le code de la route (aucun carrefour ne sera protégé).**

**Le port du casque est obligatoire pour toutes les épreuves.**

**Les voitures suiveuses en dehors de l'organisation sont interdites.**  
Tout participant ayant un véhicule personnel d'assistance, surpris par un commissaire sera disqualifié.

L'organisation conseille d'arriver au départ en ayant effectué une préparation physique, l'Ornaise est une épreuve vallonnée avec des passages difficiles.

## **ARTICLE 8 ASSISTANCE COURSE**

### **La Cyclo sportive : L'ORNAISE**

Assistance technique et liaison radio grâce à des voitures et des motos de l'organisation qui couvriront l'épreuve. Vous devez assurer votre propre assistance mécanique (crevaison...). En cas d'incapacité de reprendre la route, le participant peut bénéficier de la voiture balai pour rejoindre le site d'accueil et sera déclaré hors course.

L'assistance médicale est assurée par un médecin, une infirmière et des secouristes, en liaison avec le PC-course et avec les services de secours.

### **La Cycl'Orne et la Balad'Orne**

Dépourvues d'assistance technique sur ces parcours, vous devez assurer votre propre assistance mécanique (crevaison, etc.).

## **ARTICLE 9 – ASSURANCE**

**Responsabilité Civile** : l'organisation a souscrit un contrat par l'intermédiaire de l'assureur de la FFC, Gras Savoye, qui couvre sa Responsabilité Civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour les participants régulièrement inscrits et contrôlés à chaque point de contrôle (chronométrage faisant foi).

**Dommages corporels, assurance individuelle accident :** conformément aux dispositions de l'article L321- 4 du Code du Sport, l'organisation insiste sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. **Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages.** Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt, ainsi que celui des non-licenciés, de souscrire, au minimum l'assurance proposée, ou d'autres garanties auprès de l'assureur de leur choix.

**Dommage matériel et responsabilité :** ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. **Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques auprès de l'assureur de leur choix.**

**Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte.** Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes (membres de l'organisation ou non) le seront sous l'entièvre responsabilité du participant déposant.

## **ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ**

**En cas d'infraction,** le participant fautif sera le seul responsable à ses risques et périls, mais en outre, il sera le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime directement ou indirectement.

Tout inscrit rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

**Le participant renonce à intenter toute action envers l'organisation, en vue d'obtenir réparation d'un dommage matériel ou corporel, de nature, dont il aurait pu être auteur ou victime dans le cadre de l'épreuve.**

Le participant s'engage à fournir les documents nécessaires à son inscription. La fourniture d'un faux document engage la responsabilité du

concurrent. L'organisation se réserve le droit de poursuites en cas de présentation d'un faux certificat médical ou d'une fausse licence.

## **ARTICLE 11 – CONTRÔLES**

**Les départs seront donnés à ARGENTAN au hall du champ de Foire :**

**Le Dimanche 10 Mai :**

- **8 h 30 pour L'ORNAISE**
- **9 h 30 pour la BALAD'ORNE**

**Le Samedi 9 Mai :**

- **Départ libre de 7 h 30 à 8 h 30 pour la CYCL'ORNE**

**Pour l'Ornaise : Avant le départ, passage obligatoire par le « parc coureur » pour le contrôle des puces électroniques.**

Pour veiller au bon déroulement de l'épreuve, l'organisation mettra en place différents contrôles au moyen de puces électroniques : au départ, sur le parcours et à l'arrivée.

Tout participant n'ayant pas été enregistré à l'un des points de contrôle sera non classé. **Tout concurrent hors délai et rattrapé par la voiture balai (moyenne inférieure à 25 km/h), est considéré hors course et non classé.**

S'il souhaite continuer la course, il le fera sous sa propre responsabilité en dehors du service de sécurité de l'organisation.

**Les signaleurs de l'organisation l'Ornaise Cyclo-sportive resteront en place aux carrefours jusqu'au passage du véhicule (voiture balai) muni d'un gyrophare de couleur verte annonçant la réouverture de la route. Au-delà, les ravitaillements ne seront plus assurés, la route ne sera plus sécurisée et les concurrents devront respectés strictement le code de la route.**

Tout concurrent réalisant le parcours Cyclo sportif qui ne sera pas pointé avant 15h00 à Argentan sera considéré hors course.

## **ARTICLE 12 – MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT**

**L'ORNAISE, cyclosportive est une épreuve vallonnée.**

Tout participant se doit de prendre le départ avec un matériel conforme à la réglementation (freins, pneus neufs...) ainsi que des vêtements adaptés aux conditions climatiques.

## **Matériel obligatoire**

- **Casque rigide homologué**, à porter durant toute la durée de l'épreuve quel que soit le parcours ;
- **Système d'hydratation** ;
- **Vélo préparé pour un usage cyclo sport (braquets adéquats, révision mécanique à jour)**.

Afin d'assurer votre sécurité et celle des autres participants, il est formellement interdit de participer à L'ORNAISE, Cyclo sportive, avec :

- **Un guidon de triathlète ou tout autre type de prolongateurs** ;
- **Un vélo à assistance électrique (VAE)**.

**Exception : les parcours des cyclo-randonnées de la Cycl'Orne et la Balad'Orne sont accessibles aux VAE 25km/h.**

## **ARTICLE 13 – REMISE DES PRIX – CLASSEMENTS - RÉCOMPENSES**

### **Remise des prix**

La remise des prix aura lieu à **14h00** sous le hall du Champ de foire

### **Classement**

Le parcours cyclo sportif sera chronométré et donnera lieu à des classements et récompenses. L'âge pris en compte est celui déterminé par l'année de naissance, sauf pour les 18 ans dont l'âge doit être révolu. Les coureurs professionnels et élites sont classés au scratch, mais pas dans les catégories.

**Seules, seront récompensées les personnes présentes au podium.  
Les récompenses ne sont en aucun cas cumulables.**

### **L'Ornaise :**

- les 3 premiers(es) du scratch
- les premiers(es) de chaque catégorie
- les 3 premières du scratch
- les premiers(es) du scratch FFH

## **Messieurs**

- M1 : 18 à 29 ans
- M2 : 30 à 39 ans
- M3 : 40 à 49 ans
- M4 : 50 à 59 ans
- M5 : 60 à 69 ans
- M6 : + de 70 ans

## **Dames**

- F1 : 18 à 34 ans
- F2 : 35 à 49 ans
- F3 : 50 ans et +

**H** : Handisport avec licence

## **La Cycl'Orne**

- Le club le plus représenté
- Le plus jeune et le plus âgé

## **ARTICLE 14 – LUTTE ANTI-DOPAGE**

L'Ornaise se déroule sous l'égide de la FFC. À ce titre, des contrôles anti-dopage peuvent être mis en place. Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport (un local sera prévu à cet effet).

## **ARTICLE 15 – DROIT À L'IMAGE**

Tout participant à l'épreuve de **l'Ornaise, la Cycl'Orne ou la Balad'Orne** autorise expressément l'organisateur ainsi que ses ayants droit ou ayant-causes tels que les partenaires et médias, à utiliser les résultats, images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités. **Tout désaccord à cette clause doit être signalé par courrier, à l'Ornaise, lors de l'inscription.**

L'organisateur, ses ayants droit, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe et plus

généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

## **ARTICLE 16 – CNIL**

L'organisateur s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par les participants à l'épreuve, et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978.

Conformément à la législation en vigueur, le participant dispose du droit d'accès, de rectification ou d'opposition sur les données informatisées personnelles le concernant. Celles-ci pourront être utilisées, cédées, louées ou échangées notamment pour les opérations d'informations commerciales, les résultats et la presse.

L'organisateur, ses ayants droit, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

## **ARTICLE 17 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

L'épreuve se déroule dans le Parc Naturel Régional Normandie Maine. Afin de respecter l'environnement, la propreté des sites traversés et l'image du cyclosport, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages, plastiques....)sur le parcours. Pensez à les conserver en attendant de les jeter sur le lieu prévu à cet effet. Une zone spéciale matérialisée par des poubelles sera mise en place à proximité des ravitaillements.

**Tout participant surpris en train de jeter des déchets dans le milieu naturel risque le déclassement de l'épreuve.**

## **ARTICLE 18 –MODIFICATION, REPORT, ANNULATION**

Si les circonstances l'exigent, le comité d'organisation de l'Ornaise se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, la distance à parcourir, de reporter la date et/ou les horaires de l'épreuve. Les parcours peuvent être

modifiés par l'organisateur pour des raisons de sécurité ou pour toutes autres raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelle.

**Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure ou par décision préfectorale pour un motif ne relevant pas de l'organisateur, l'organisation est déchargée de tout recours des engagés. Aucun remboursement ne sera effectué. A ce titre, les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation quel qu'elle soit.**

**L'organisation est déchargée de tout recours des engagés.**

## **ARTICLE 19 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation à l'Ornaise, la Cycl'Orne et la Balad'Orne implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Toute interprétation ou réclamation concernant l'épreuve, le règlement ou son application doit être adressée par écrit à l'organisateur.

En cas de litige sur les traductions étrangères, le règlement français prévaut.

**CONTACT l'Ornaise : ([contact@lornaise.fr](mailto:contact@lornaise.fr))**

10 rues des Flandres  
61200 Argentan